
Objectifs et instruments pour une Politique Agricole Commune européenne après 2013

A quoi sert ce texte?

L'Europe est divisée sur le futur de la PAC et de ses objectifs, si quelques pays plaident pour la poursuite de la dérégulation 22 pays demandent que l'on conserve un "cadre réglementaire" et en appellent à "une politique agricole et alimentaire commune forte qui prendra en compte une alimentation diversifiée, la défense des revenus des agriculteurs ainsi que les aspects environnementaux" (Appel de Paris, 10 décembre 2009).

Ce texte vise à alimenter le débat au niveau belge et européen en rappelant qu'il est possible de construire une vision commune pour le futur de la PAC par un dialogue entre organisations agricoles, organisations de solidarité internationale, organisations environnementales et organisation de consommateurs.

Quels enseignements peut-on tirer des politiques agricoles menées jusqu'à ce jour?

La PAC et ses réformes libérales (1992-?)

Depuis 1992, les réformes successives de la Politique Agricole Commune (PAC) ont été construites sur le postulat, défendu au niveau de l'OMC lors du cycle de l'Uruguay (1995), que la libéralisation des échanges commerciaux internationaux augmenterait l'efficacité des marchés, et conduirait à l'amélioration de la situation de l'ensemble des agriculteurs et des consommateurs.

Depuis la réforme de la PAC de 1992, l'objectif de la PAC n'est plus d'augmenter la productivité mais bien d'accroître la "compétitivité" c'est-à-dire de gagner des parts de marchés, à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur de l'Europe.

Deux mécanismes de libéralisation ont été mis en œuvre:

- Les baisses successives des prix garantis et l'alignement progressif des prix internes sur les prix internationaux dont l'objectif était de rendre compétitives les productions européennes et faciliter les exportations sans restitution.
- La suppression des prélèvements variables à l'importation et leur remplacement par des tarifs fixes à réduire.

Différentes interventions ont été mises en place pour compenser et accompagner les effets de la libéralisation:

- Les aides directes octroyées aux producteurs, ne compensant que partiellement les diminutions de prix programmées.
- Le retrait des terres de la production sous forme de gel des terres et jachères (1992 - 2008)

Les réformes "à mi-parcours" (2003) et du "Bilan de Santé" (2008) ont poursuivi la voie du démantèlement des instruments de maîtrise et de régulation des marchés agricoles. Dans le même temps, les aides directes sont devenues tout d'abord partiellement puis quasiment entièrement découplées de la production et soumises à la conditionnalité¹.

La décision de supprimer en 2015 les quotas laitiers a été confirmée en 2008. Elle vise à aligner l'organisation de marché du lait sur celles déjà réformées (céréales...).

Les constats et les enseignements

- En Europe, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations corrélée à la diminution du nombre d'agriculteurs familiaux se poursuit à un rythme soutenu. Le renouvellement des générations pose plus que jamais question dans bon nombre d'Etats Membres².
- Le désengagement de l'état dans ce contexte de libéralisation des échanges se traduit par une incapacité de protéger et de développer des politiques agricoles adéquates et par un pouvoir croissant d'entreprises agroalimentaire sur la chaîne alimentaire.
- Du fait de l'ouverture accrue des marchés, les cours internationaux sont devenus la référence de prix. Ils ne sont pourtant en aucun cas représentatifs des réalités de la grande majorité des producteurs. Au contraire ils reflètent d'avantage la situation d'une certaine catégorie de producteurs à l'intérieur de certains pays, qui peuvent produire à moindre coût.
- Aujourd'hui, une large partie des agriculteurs européens ne peut vivre uniquement de la vente de sa production. En effet, les prix n'intègrent pas la rémunération adaptée au travail car ils sont déconnectés de l'évolution des coûts de production. Ils n'intègrent pas non plus la couverture des prestations environnementales ni les exigences sanitaires élevées au niveau européen. Les producteurs dépendent donc des aides fournies essentiellement sous la forme du droit au paiement unique (DPU).
- Malgré les efforts des producteurs et le renforcement du cadre législatif, il y a, depuis de nombreuses années, une évolution négative de la biodiversité, de la qualité des eaux, des sols et d'autres indicateurs environnementaux importants.
- Les cours internationaux des matières premières agricoles n'ont jamais été aussi instables. L'instabilité intrinsèque de ces marchés se trouve en effet accentuée par la suppression des mécanismes régulateurs (interventions, stockage,..), et encourage les spéculations. Depuis plus de 2 ans, les cours internationaux des principales matières premières agricoles ont tout d'abord subi des hausses considérables suivies de fortes baisses. La hausse des prix exclut les populations des pays les plus pauvres, qui généralement connaissent une trop forte dépendance pour leur accès à l'alimentation et peuvent provoquer des émeutes de la faim telles que celles vécues en 2008. Ces hausses de prix relancent également l'inflation qui n'est profitable ni pour les agriculteurs ni pour les consommateurs. Les bas prix, quant à eux, empêchent les agriculteurs de vivre décemment de leur travail (crise du lait, céréales,...) et accentue l'exode rural. Ces bas prix ne sont de surcroît pas automatiquement répercutés sur les prix auxquels les consommateurs achètent leurs produits. L'instabilité des prix est en outre préjudiciable à l'investissement agricole et à l'installation des jeunes.
- Du fait de la rigidité de la demande alimentaire, une faible variation de volume implique une importante variation de prix. C'est pourquoi les systèmes de maîtrise des volumes de production s'avèrent largement plus efficaces et moins coûteux que tout autre type de mesures compensatoires (de type "assurances revenus") activées "après-coup".
- Le système d'aides aux revenus (RPU) est menacé dans le cadre des négociations de l'OMC (en cas de non renouvellement de la " clause de paix "). Cet outil est pourtant indispensable depuis que les prix ne sont plus rémunérateurs.

Sans mécanismes régulateurs, la volatilité des marchés et l'incertitude économique s'accroissent ce qui est préjudiciable aux producteurs et aux consommateurs, et indirectement à l'environnement .

1 Soumis au respect de législation de santé publique, d'environnement, de bien-être animal et de bonnes conditions agricoles et environnementales

2 A l'heure actuelle, seulement 8% des agriculteurs sont âgés de moins de 35 ans et plus de la moitié de la population active en agriculture est âgée de plus de 55 ans (référence Eurostat)

Quelles orientations pour la future PAC ?

L'OMC et la Commission européenne

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi que d'autres grandes institutions internationales maintiennent aujourd'hui encore que l'objectif est d'éliminer les dernières règles et protections considérées comme des entraves au commerce. Leur volonté de "libéraliser plus pour produire plus et ce au prix le plus bas" demeure, malgré les crises alimentaires, climatiques, financières et économiques.

La Commission européenne ne tient pas compte des imperfections et des défaillances des marchés agricoles. Elle poursuit sa logique de "positionnement en acteur compétitif sur le marché mondial", propose d'abandonner les derniers instruments de régulation de marché et menace la future PAC d'une réduction de son budget.



Pour la PFSA

-> A cette logique de concurrence et de dérégulation nous opposons une logique de solidarité et de régulation qui est à la base du principe de souveraineté alimentaire. La conquête de nouveaux marchés ne peut pas être considérée comme un objectif en soi. Le principe selon lequel il faut "libéraliser plus pour produire plus" constitue, de notre point de vue, un réel danger d'aggravation de la volatilité des prix des principales matières premières agricoles que l'on a connue au cours de ces derniers mois.

-> Nous demandons que les Etats et les groupes d'Etats puissent se doter de politiques agricoles fortes qui garantissent une alimentation suffisante et de qualité, qui assurent un prix juste aux producteurs, qui permettent de préserver l'environnement et qui favorisent une production agricole destinée en priorité aux marchés locaux et régionaux.

-> Ces attentes ne peuvent pas être gérées par le marché seul. Elles nécessitent des instruments d'orientation. La PFSA considère que l'agriculture familiale et paysanne est le modèle d'agriculture le plus approprié pour réaliser une grande partie des attentes sociétales. C'est pourquoi elle doit être au cœur des politiques et des stratégies agricoles et alimentaires soutenant des systèmes de production plus autonomes.

Les objectifs de la PAC

Pourquoi a-t-on besoin d'une Politique Agricole Commune?

Les attentes de la société à l'égard de la politique agricole commune (PAC) sont multiples. C'est pourquoi elle doit veiller, dans ses objectifs, à considérer conjointement les intérêts des agriculteurs et l'intérêt "collectif" de l'ensemble des citoyens européens. Elle doit également prendre en compte les spécificités des marchés agricoles et la grande diversité des conditions de production que nous connaissons au niveau européen.

La PAC ne peut être efficace et cohérente que si elle permet d'atteindre l'ensemble des objectifs énoncés ci-dessous.

Les objectifs agricoles et alimentaires de la PAC

→ Pour la PFSA

- > La PAC doit permettre de garantir une forte autonomie alimentaire afin d'assurer sa sécurité alimentaire, pour les produits agricoles qu'elle est capable de produire. Il s'agit là d'un objectif "stratégique" pour l'UE qui se doit d'assurer la couverture des besoins des 500 millions de consommateurs européens en limitant au maximum sa dépendance vis-à-vis des marchés internationaux.
- > La PAC doit maintenir et développer l'activité agricole sur l'ensemble du territoire européen. Pour ce faire, la PAC doit assurer des prix des matières premières agricoles rémunérateurs pour l'ensemble des producteurs. Ces prix doivent refléter la valeur du travail agricole et de l'ensemble des coûts de production, en ce compris les coûts engendrés par la préservation et/ou la restauration de la qualité de l'environnement et le respect des normes sanitaires en vigueur au sein de l'espace européen. Compte-tenu de la situation actuelle les aides compensatoires restent nécessaires. Cependant, et d'une façon générale, la PFSA souhaite que le système d'aides compensatoires aux prix évolue de manière à permettre un soutien en priorité au travail agricole en tenant compte des prestations environnementales et des handicaps spécifiques propres à certaines régions européennes
- > La PAC doit soutenir et favoriser les productions agricoles destinées aux marchés de proximité, la localisation de la transformation et les filières courtes.
- > La PAC doit offrir aux consommateurs une alimentation appropriée, de qualité, à des prix accessibles et stables.

Les objectifs environnementaux de la PAC

L'agriculture a amélioré son impact environnemental depuis l'instauration de réglementations plus contraignantes et de politiques volontaristes visant à rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs. Cependant, certains indicateurs continuent de se dégrader, comme la biodiversité.



→ Pour la PFSA

- > La PAC doit donc, avec l'appui d'autres mesures politiques européennes, continuer à participer activement à la restauration de l'environnement (qualité des eaux, des sols et de l'air) de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- > La PAC nécessite également que l'essentiel des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) s'inscrivent dans un cadre légal dont le respect serait garanti par la vigilance des pouvoirs publics conjointement au principe de conditionnalité.
- > L'adoption de modes de production plus favorables à l'environnement constitue également une pierre angulaire dans la rencontre des défis environnementaux. Cela passe en particulier par un rééquilibrage du soutien au bénéfice des prairies, des oléo-protéagineux³ et des légumineuses.
- > De manière équilibrée, les mesures volontaires et réglementaires doivent être mise en places au niveau européen pour arriver à la restauration de la qualité de l'environnement.

C'est dans ce cadre que les aides à l'agriculture et les mesures de protection des marchés trouveront également une partie de leurs justifications.

3 Le développement des protéagineux/légumineuses permet de limiter le recours aux engrais par la fixation de l'azote atmosphérique et contribuer ainsi à la diminution des gaz à effet de serre.

Les objectifs de responsabilité à l'égard des pays tiers

La PAC doit intégrer une dimension de responsabilité vis-à-vis des producteurs des pays tiers, responsabilité accrue dans un contexte de commerce de plus en plus libéralisé. Cela suppose que les politiques mises en place en Europe ne viennent pas déstabiliser les marchés intérieurs des pays tiers et, plus particulièrement, des pays en voie de développement où les agriculteurs familiaux représentent une partie importante de la population active.

→ Pour la PFSA

-> Les exportations de l'UE devraient reposer sur des accords préalables de gestion des échanges (par produits) entre Etats ou groupes d'Etats et ne peuvent être fondées sur des aides aux exportations. En aucun cas, elles ne doivent engendrer un impact négatif sur l'agriculture de ces Etats importateurs. Cette voie n'est actuellement pas utilisée par l'OMC.

-> L'orientation de la PAC vers la "conquête de nouveaux marchés pour répondre à la demande mondiale en augmentation" est par ailleurs paradoxale dans la mesure où les faits montrent que la grande majorité de la production est écoulee (historiquement et encore aujourd'hui) sur le marché intra-européen.

-> L'objectif de la PAC n'est pas de "nourrir le monde" (ou de répondre au "défi démographique" avancé par certains pour justifier ce point de vue) mais bien d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe (article 36 du Traité de Rome). L'objectif de "nourrir le monde" va par ailleurs à l'encontre de la volonté des organisations de producteurs du Sud qui revendiquent de nourrir eux mêmes leur population mais aussi d'être d'avantage impliquées dans la définition des politiques de développement agricole au sein de leurs espaces politiques régionaux et sous-régionaux.

-> Par ailleurs, en tant que grand importateur de produits agricoles, l'UE doit promouvoir des mécanismes d'importations régulées, comme cela a été le cas avec certains accords de commerce préférentiels, contribuant à des prix rémunérateurs et stables pour les pays exportateurs, sans porter préjudice à la stabilité du marché intérieur.

Les instruments de la PAC (les moyens)

Les objectifs de la future PAC que nous venons d'exposer sont indissociables les uns des autres. Pour parvenir à les atteindre conjointement, la PAC doit se doter d'outils cohérents et complémentaires. Parmi ceux-ci, nous insistons pour que le débat sur les outils de régulation soit remis au premier plan. Sans cela, il serait illusoire de penser atteindre l'ensemble des objectifs préalablement énoncés. La question de la dotation de moyens budgétaires en fonction, et à la hauteur, de ces objectifs nous apparaît également primordiale.

A. Les outils de régulation des marchés

Il est impératif que l'UE préserve les éléments indispensables à la régulation des marchés

➔ Pour la PFSA

- > Il faut restaurer un prix indicatif basé sur les coûts de production au niveau européen, duquel découleraient les mesures aux frontières (ajustement des différents droits aux niveaux adéquats).
- > Il faut considérer prioritairement la question de la reconquête de l'autonomie de l'UE en protéines végétales. Les prix indicatifs devant être utilisés pour renforcer la production des cultures les plus déficitaires.
- > Il faut la mise en œuvre de mécanismes de gestion de l'offre dynamique incluant:

La maîtrise du niveau de la production adapté à la demande effective, encadrée par les pouvoirs publics.

La maîtrise des importations et des exportations. Les exportations doivent reposer sur des accords préalables (par produits) entre Etats ou groupes d'Etats "coopérants" et ne peuvent être fondées sur des aides aux exportations. La PFSA souligne que l'application du principe de souveraineté alimentaire au niveau européen ne signifie pas la fin ou l'interdiction des exportations ni des importations. Celles-ci sont possibles pour autant qu'elles n'engendrent pas d'impacts négatifs sur l'agriculture des Etats importateurs.

Le maintien de stocks alimentaires régionaux et sous régionaux suffisants. Ces stocks doivent être encadrés par les pouvoirs publics avec la participation de tous les acteurs impliqués.

- > Il faut une législation européenne sur la concurrence qui rééquilibre les rapports de force entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement agro-alimentaire, en permettant aux producteurs de s'organiser afin de renforcer leur pouvoir de marché.
- > La PFSA estime toutefois que la possibilité de création d'organisations de producteurs ou d'organisations inter-professionnelles ne pourra se substituer à une régulation des volumes (adaptés à la demande) au niveau européen. Il s'agit d'instruments qui devraient coexister, car ils sont complémentaires.

Pour le secteur laitier européen

La PFSA rappelle que les mécanismes de gestion de l'offre dynamique gérés par les pouvoirs publics au niveau européen constituent la solution la plus adaptée. A défaut, nous avons insisté et continuons d'insister pour que des dispositions permettant l'exception aux règles de concurrence applicables à l'agriculture soient mises en œuvre. L'objectif est de permettre aux organisations de producteurs ou aux interprofessions de gérer l'offre elles-mêmes et de mieux négocier les conditions de mise en marché. (Cf. "Position lait de la PFSA" - Mars 2008)⁴.

⁴ La Cour des comptes européenne publiait, le 15 octobre 2009, un rapport soulignant les "risques majeurs" que représente la libéralisation de l'agriculture au sein de l'UE Il s'agit notamment de l'instabilité des marchés qui, selon cette instance officielle, pourrait "recréer rapidement des excédents importants". La Cour des comptes estime également que "l'accélération de la restructuration du secteur laitier européen présente le risque d'une concentration géographique accrue de la production et la disparition d'un très grand nombre de producteurs"

Les instruments de la PAC (les moyens)

B. Les aides compensatoires et les mesures de soutien spécifiques

Comme cela vient d'être rappelé, la PFSA demande la mise en place de politiques efficaces de régulation permettant de rémunérer prioritairement les agriculteurs par les prix. Cependant et compte tenu de notre niveau croissant d'exigences sociales et environnementales, les coûts de production des agriculteurs européens resteront plus élevés que les cours mondiaux des matières premières. L'octroi d'aides compensatoires restera donc nécessaire.

➔ Dans ce cadre la PFSA soutient:

- > La révision du Régime de Paiement Unique en faveur d'un système d'aides compensatoires ajustées et attribuées en fonction des niveaux de prix. Ces aides devraient donc être re-couplées en fonction des différents types de production. Cela impliquerait une révision de l'Accord sur l'Agriculture (AsA) de l'OMC et de la doctrine actuelle sur le découplage. Le maintien de ce complément d'aides permet de tenir compte des exigences sociales, environnementales et sanitaires que nous connaissons au niveau européen. Il devrait également progressivement évoluer de manière à soutenir en priorité au travail agricole et être plafonnées par actif et par exploitation⁵.
- > La mise en œuvre de mesures de compensation complémentaires permettant de tenir compte des handicaps spécifiques des régions.
- > Des mesures agri-environnementales financées par un budget pleinement communautaire renforcé et intégrant l'ensemble des contributions des Etats membres⁶.
- > La mise en œuvre de mesures de soutiens spécifiques pour certaines cultures et modes de production :
 - Des soutiens aux prairies et aux cultures d'oléo-protéagineux.
 - la valorisation des productions agricoles au travers de structures maîtrisées par les producteurs et le développement de filières locales.
 - le développement des débouchés de l'agriculture familiale durable au travers des marchés publics (notamment au niveau de la restauration collective).

C. Les mesures de protection de l'environnement (eau, sol, biodiversité) et la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

➔ La PFSA souhaite :

- > Le traitement homogène des agriculteurs dans l'ensemble de l'Union européenne. Les disparités européennes dans la définition et l'application des conditionnalités doivent disparaître. Les règles doivent donc être plus claires, harmonisées et diffusées pour la bonne compréhension de tous.
- > Une simplification et une adaptation de certains régimes de conditionnalités, en fonction du type d'exploitation (par exemple, production artisanale), notamment au regard des normes d'hygiène.
- > L'intégration dans la conditionnalité des normes de "bonnes conditions agricoles et environnementales" définies et adoptées au niveau européen.
- > La possibilité de recours pour les abus des agences chargées du contrôle.
- > Favoriser les pratiques agricoles et de toute la chaîne alimentaire qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique et qui limitent la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles (diminution des engrais azotés, diminution de la consommation de carburants par la combinaison d'opérations,...).
- > Accompagner la contribution du secteur agricole à la lutte contre le réchauffement climatique par des mesures spécifiques tenant compte des coûts additionnels pour les agriculteurs.
- > Les enjeux environnementaux nécessitent d'autres outils que certains Etats membre de l'union européenne expérimentent actuellement. La PFSA s'engage à organiser un débat sur ce sujet.

⁵ Par contre, l'instauration d'un plancher n'est pas acceptable.

⁶ Pour les organisations de défense de l'environnement, l'intérêt des mesures de agri-environnementale devrait être renforcé par l'instauration d'un taux minimal de surfaces de prestations environnementales soumis à la conditionnalité au sein de toutes les exploitations.

Cohérences des politiques au sein de l'UE

En ce qui concerne les "biocarburants" la PFSA rappelle que l'agriculture doit en priorité assurer sa vocation alimentaire, avant d'être une source d'énergie. C'est pourquoi la PFSA revendique une régulation de la production et de l'importation des " biocarburants", de manière à ce que la production énergétique ne réduise le taux d'autosuffisance alimentaire ni en Europe ni dans d'autres pays et ne contribue pas à la volatilité des prix. Elle revendique aussi un contingentement de la production européenne de "biocarburants ", afin qu'elle ne puisse se faire qu'en complémentarité à la production alimentaire. La PFSA préconise également de mettre en place des moyens en matière de recherche, de promotion et de divulgation en vue d'utiliser moins d'énergie pour la production agricole et la transformation agro-alimentaire.

En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM), la PFSA rappelle qu'ils ne répondent actuellement ni aux problèmes des agriculteurs des pays du Nord, ni à ce ceux des pays du Sud, ni au problème de la faim dans le monde. Les OGM ne répondent pas aux attentes des consommateurs, ils n'améliorent pas le revenu des agriculteurs et facilitent la concentration du pouvoir des multinationales de l'agro-industrie. Par ailleurs la plate-forme s'interroge quant aux méthodes utilisées par ces dernières pour forcer leur introduction en Europe et dans les pays du Sud, méthodes qui posent des questions de démocratie. Enfin, la PFSA relève que les OGM soulèvent de nombreuses questions environnementales et de santé publique.

Les instruments de la PAC (les moyens)

D. Le budget

Tout risque de verrouillage du budget, pour la période 2013-2020, qui serait préalable à la définition des objectifs de la future PAC, nous interpelle. La PFSA estime qu'il est anormal d'adapter une politique au budget disponible plutôt que d'assortir les moyens nécessaires aux politiques que l'on souhaite mettre en place.

La Commission européenne propose de poursuivre la voie dans laquelle elle s'est engagée par l'accroissement de la modulation au profit du second pilier.

=> La PFSA ne souhaite pas aller plus loin dans la renationalisation de la politique agricole. Elle préconise de maintenir la capacité de financement global de l'agriculture dans une logique plus cohérente qui sorte de la logique de piliers, qui soit spécifiquement agricole, pleinement européenne et qui prenne davantage en compte le travail sur les exploitations.

=> La PFSA propose donc d'affecter les budgets de la modulation au premier pilier et de les justifier par des politiques environnementales soumises au principe de conditionnalité. (voir les objectifs environnementaux). Cette approche maintiendrait la capacité de financement des mesures agri-environnementales à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire à un niveau égal à la somme des financements communautaires et des Etats membres .

=> Par ailleurs, les mesures de régulation de marché devraient pouvoir dégager des moyens budgétaires qui devraient permettre de stabiliser la viabilité économique des exploitations tout en finançant et en rendant plus efficaces les réponses aux enjeux de demain.

Conclusion

Par cette position, la PFSA a voulu, dès aujourd'hui, apporter une contribution aux débats qui se tiendront autour de la future politique agricole dont l'Europe doit se doter. Nous le faisons en rappelant le principe de base qui soutient nos actions, à savoir la défense de la souveraineté alimentaire. Des marchés agricoles livrés à eux-mêmes ne peuvent assurer cet objectif stratégique qu'est la souveraineté alimentaire des 500 millions d'européens.

De plus la PFSA plaide pour que la fonction alimentaire de l'agriculture reprenne ses droits et soit encore mieux intégrée à l'enjeu de sa durabilité. Pour la PFSA, les négociations relatives à l'avenir de la PAC après 2013 devront prendre en compte la nécessaire valeur du travail agricole, le soutien de modes de production plus durables et les multiples rôles que peut jouer l'agriculture, notamment dans la préservation de l'environnement et le maintien de l'emploi rural.

Qui sommes nous?

La Plate-Forme Souveraineté Alimentaire rassemble les organisations agricoles et paysannes, les organisations de solidarité internationale, les organisations d'environnement et les organisations de consommateurs:

ACDA
ACRF
ADG
AEFJN
AVES
CAAD Belgique
CNCD-11.11.11
Conf. belge des betteraviers
CRIOC
CSA asbl
Entraide et Fraternité
Féd. des Jeunes Agriculteurs
Féd. Wallone de l'Agriculture
FIAN Belgique
Frères des Hommes
FUGEA
Greenpeace
GRESEA
Inter-Environnement Wallonie
Les Amis de la Terre
LRBPO
Magasins du Monde-Oxfam
MAP
Nature et Progrès
Oxfam-Solidarité
Pesticides Action Network
Peuples Solidaires
Solidarité Socialiste
SOS Faim- Agir avec le Sud
Vétérinaires sans frontières

Contact PFSA
pfsa@cncd.be,
tel: +322.250.12.64
www.pfsa.be